

PROCES-VERBAL

De l'assemblée communale ordinaire du jeudi 13 décembre 2018, 20.00 heures à la salle de l'Auberge communale de Courgevaux.

Présents: Il y a 37 électeurs et électrices qui prennent part à cette assemblée, ainsi que 2 personnes sans droit de vote: M. Hervé Mory, secrétaire, n'habitant pas la commune et le représentant de la presse, M. Louis Riedo pour le Freiburger Nachrichten.

Présidence: M. Eddy Werndli, Syndic

Procès-verbal: Hervé Mory, secrétaire

Eddy Werndli, Syndic, salue les personnes présentes au nom du Conseil communal. Lors de l'élection complémentaire au conseil communal du 23 septembre 2018, Mme Mona Bouasria, domiciliée à «Champ-Olivier» a été élue. Elle s'occupe des dicastères de la santé, des affaires sociales, ainsi que des écoles. Le Conseil communal lui souhaite ses meilleurs vœux dans l'accomplissement de son travail au sein de l'exécutif.

Cette assemblée a été convoquée par publication dans la feuille officielle du canton de Fribourg N°47 du 23 novembre 2018, par affichage au pilier public et par invitation personnelle. Le bulletin d'info a été remis quinze jours avant l'assemblée. Le Syndic demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation ou quant à l'ordre du jour ? Ce n'est pas le cas.

Excusés: Le Syndic renonce à lire la liste des personnes excusées. Les noms seront inscrits au procès-verbal. Se sont excusés : Daniele Perrenoud, Pascal Kuchen et Andrea Niggli, Félix Mülhauser, Béatrice Rentsch.

Scrutateurs: sont nommés scrutateurs: MM. Yannik Freiburghaus et Roland Horisberger.

Comme il n'y pas d'autre remarque, le Syndic déclare donc cette assemblée ouverte. Les décisions à prendre ce soir se font à la majorité des suffrages. La majorité absolue est de 19. Les abstentions ne sont pas prises en compte. En cas d'égalité, c'est le Président qui tranche, selon l'art. 18 de la loi sur les communes. Les membres du Conseil communal peuvent voter pour le budget.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 24 mai 2018
2. Budget 2019
 - 2.1 Présentation du budget de fonctionnement et d'investissement
 - 2.2 Investissements
 - 2.2 a) Pompiers REGIO DUE, financement, approbation
 - 2.2 b) CORM, participation équipement, financement, approbation
 - 2.2 c) Buvette, rénovation vestiaires, financement, approbation
 - 2.2 d) Réseau Santé Lac, financement, approbation
 - 2.2 e) Ch. des Sablons, tapis fin, financement, approbation
 - 2.2 f) Ch. du Praly, tapis fin, financement, approbation
 - 2.2 g) STEP Région de Morat, financement, approbation
 - 2.2 h) Assainissement selon PGEE, 2^{ème} partie, financement, approbation
 - 2.2 i) Stöckli, assainissement, financement, approbation
 - 2.3 Rapport de la commission financière

- 2.4 Vote final des nouveaux investissements (a, b, c, d, e, f, g, h, i), du budget d'investissement et du budget de fonctionnement
- 2.5 Plan financier, information
- 3. Règlement sur le droit de cité communal, modification, approbation
- 4. Divers

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 24 mai 2018

Ce procès-verbal a été publié sur le site internet de la commune et a été à disposition au bureau communal. Il n'est plus lu.

Résultat du vote: Approbation à l'unanimité.

2. Budget 2019

2.1 Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement

La parole est donnée à Alfred Rentsch pour la présentation du budget 2019.

Alfred Rentsch présente chaque rubrique et donne des explications concernant les principales variations par rapport au budget 2018 et aux comptes 2017. Depuis les comptes annuels 2011, le Conseil communal a eu un objectif:

Vouloir remettre les finances de la commune dans les chiffres noirs. Il en résulte un budget qui est bénéficiaire. Le bénéfice prévu pour 2019 est de CHF 18'493.00. Il faut relever en particulier les points suivants :

Pour ce qui est du chapitre de l'administration, chapitre 0, en évaluant les heures de tous les employés, les imputations internes ont été recalculées. Il en a résulté une augmentation pour le revenu dans le chapitre 0, tandis que les autres chapitres restants se voient en conséquence imputer des montants de charges plus élevés.

Pour le chapitre 3, il était prévu d'étaler l'éclairage de Noël sur la Rte Principale sur 5 ans. Suite aux modifications des conditions de livraison, nous devons payer les 22' en une seule fois. La seule chose que nous avons pu négocier, c'est que les coûts seraient payés en 2019.

Pour le chapitre 9, l'impôt sur le revenu des personnes physiques devrait être le même qu'en 2018 et 55' plus élevé que dans les comptes annuels 2017. En ce qui concerne l'impôt sur la fortune, 20' de recettes supplémentaires sont prévues par rapport au budget 2018. En ce qui concerne l'impôt sur le capital, il est prévu environ 40' de revenus supplémentaires par rapport au budget 2018. Pour l'impôt sur les bénéfices des personnes morales, il est prévu 155' de revenus en moins par rapport au budget 2018. Grâce aux discussions avec les grandes entreprises, le Conseil communal est en mesure d'estimer relativement bien les impôts sur les bénéfices des personnes morales. On s'attend à une baisse significative des recettes fiscales, puisqu'une demande d'allègement fiscal a été accordée pour la moitié des impôts entre mi-2017 et 2022 pour une société.

Grâce à une gestion financière prudente, ni en 2017, ni en 2018, il n'a été nécessaire de contracter de nouveaux emprunts pour les investissements courants. Tous les investissements ont été financés par les recettes courantes.

Les intérêts des dettes sont de 15' inférieurs par rapport au budget 2018.

Les amortissements obligatoires augmentent de l'ordre de CHF 46' par rapport au Budget 2018.

En ce qui concerne les bâtiments, il faut préciser que des discussions sont actuellement en cours au sujet d'une éventuelle vente du bâtiment au Centre médical, car d'autres extensions sont prévues et nous ne voulons pas les financer. Si tout se passe comme

prévu, nous convoquerons une assemblée communale extraordinaire début février pour voter la vente de l'immeuble situé Rte Principale 52 à la société du Centre médical.

Il n'y a aucune question sur la présentation du budget de fonctionnement.

Alfred Rentsch présente le budget global d'investissement. Chaque nouvel investissement sera présenté par la suite en détail et séparément. Il énumère globalement les divers investissements et recettes d'investissement sans entrer dans les détails.

Les investissements prévus en 2019 se résument ainsi

		Budget 2019	
		Charges	Revenu
1	Ordre public	447'719.00	
140	Police du feu	447'719.00	
2	Enseignement et Formation	48'556.00	
290	Administration scolaire	48'556.00	
3	Culte, Culture et Loisirs	20'000.00	
340	Buvette, Rénovation vestiaires	20'000.00	
4	Santé	121'051.00	
400	Hôpital de Meyriez		
410	Réseau Santé Lac	121'051.00	
6	Transports et communication	132'335.00	0.00
620	Ruelle du Village, Assainissement	0.00	
	Champ Olivier, Tapis Fin	0.00	
	Château et Chandossel, Drainage	0.00	
	Fin du Mossard, Places de parc	0.00	
	Route Principale, Entretien	0.00	
	Ch. des Sablons, Tapis fin	71'750.00	
	Ch. du Praly, Tapis fin	60'585.00	
	Subvention effeSTRADA		
7	Protection + aménagement de l'environnement	172'350.00	107'000.00
700	Conduite d'eau Ruelle du Village	0.00	
	Assainissement Ch. du Château	0.00	
	Rte Principale N° 50 - 60 assainissement	0.00	
	Taxes de raccordement		20'000.00
710	STEP région de Morat	17'350.00	
	ARA Seeland Süd	0.00	
	Assainissement selon GEP, 1ère priorité	0.00	
	Collecteur E21 Route Cantonale	0.00	
	Assainissement selon GEP, 2ème priorité	155'000.00	
	Taxes de raccordement		87'000.00
790	Révision du PAL	0.00	
8	Economie	0.00	0.00
810	Centre forestier CFHL	0.00	0.00
9	Finances et impôts	50'000.00	0.00
942	Ch. Ancienne Poste 3, Crédit d'étude	0.00	
	Rénovation attique Rte Principale 52	0.00	
	Stöckli assainissement	50'000.00	
	Vente de terrain à bâtir	0.00	
Investissements totaux Dépenses/Recettes		992'011.00	107'000.00
Investissements nets			885'011.00

Il n'y a pas de question, nous passons à la présentation détaillée des nouveaux investissements.

2.2 a) Pompiers Regio Due, financement, approbation

Alfred Rentsch présente cet objet.

Le 12.06.2018 a eu lieu la première pelletée de terre officielle pour la construction du nouveau centre des pompiers. L'enveloppe du bâtiment sera achevée dès février 2019. Les travaux intérieurs devraient être achevés d'ici juillet 2019. Octobre 2019 déménagement dans le nouveau centre des pompiers.
La dernière tranche pour Courgevoux s'élève à CHF 447'719.00

Les subventions de l'ECAB ont été assurées au moment de la demande de permis de construire, mais les subventions exactes ne seront déterminées de manière définitive qu'à la fin de la construction. Les subventions pour Courgevoux sont estimées à CHF 267'000.00.

Financement		
Total des investissements		CHF 447'719.00
Amortissement	3 %	CHF 13'432.00
Emprunt intérêts	1.5 %	CHF 6'715.00
Charge annuelle		CHF 20'147.00

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 447'719.00.

Questions :

Il n'y a pas de question, on passe au point suivant.

2.2 b) CORM, participation équipement, financement, approbation

Mona Bouasria présente cet investissement.

Situation initiale :

55 Beamers remplacés en 2009, durée de vie dépassée, accumulation de défauts, qualité de projection basse.

Solution proposée :

Achats d'écrans géants interactifs

- Durée de vie estimée à plus de 15 ans
- Investissement moindre sur le long terme
- Haute qualité

Le budget global est de CHF 550'000, dont CHF 300'000 pris en charge par un prélèvement dans la réserve informatique du CORM. CHF 48'556 seraient payés par le commune de Courgevoux.

Financement		
--------------------	--	--

Total des investissement		CHF	48'556.00
Amortissement	3 %	CHF	1'456.65
Emprunt intérêts	1.5 %	CHF	728.35
Charge annuelle		CHF	2'185.00

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 48'556.00.

Questions :

Il n'y a pas de question, on passe au point suivant.

2.2 c) Buvette, rénovation vestiaires, financement, approbation

Michel Wullemin présente cet objet sur la base de photos de la situation actuelle.

L'ancienne installation des vestiaires du FC Courgevaux ayant pris de l'âge, elle ne répond plus aux normes de l'hygiène. Plusieurs éléments sont en mauvais état:

- Le carrelage a été collé provisoirement
- Les joints s'enlèvent et laissent infiltrer l'eau
- Les armatures sont défectueuses.

M. Wullemin relève aussi que le FC participe financièrement régulièrement pour divers travaux. En 2018, sa participation était de l'ordre de 8 à 10'000 francs.

Financement			
Total des investissement		CHF	20'000.00
Amortissement	4 %	CHF	800.00
Emprunt intérêts	1.5 %	CHF	300.00
Charge annuelle		CHF	1'100.00

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 20'000.00.

Questions :

M. Roland Tinguely relève qu'il y a quelques années l'assemblée avait approuvé un crédit de CHF 300'000.00. On retombe dans les travers du passé et on applique la tactique du salami. Il serait plus judicieux d'analyser l'ensemble des besoins d'assainissement du bâtiment, y compris le système d'arrosage, l'énergie et autres équipements. **Michel Wullemin** répond que les CHF 300'000.00 n'avaient rien à voir avec le bâtiment actuel qui est ancien. Il s'agissait de nouveaux vestiaires. Des analyses seront faites en ce qui concerne les économies d'énergie. La commune ne veut pas venir chaque année avec des dépenses pour la buvette.

On passe au point suivant.

2.2 d) Réseau Santé Lac, financement, approbation

Mona Bouasria présente cet objet.
 Actuellement, il y a la transformation et agrandissement du home de Jeuss.
 Prochainement, il y aura la transformation et l'agrandissement du home de Courtepin
 En 2019 : 3^{ème} tranche du programme d'investissements

Le Conseil communal recommande à l'Assemblée communale d'approuver ce projet.

Financement		
Total des investissement		CHF 121'051.00
Amortissement	3 %	CHF 3'631.50
Emprunt intérêts	1.5 %	CHF 1'815.75
Charge annuelle		CHF 5'447.25

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 121'051.00.

Questions :

Il n'y a pas de question, on passe au point suivant.

2.2 e) Ch. des Sablons, tapis fin, financement, approbation

Myriam Danthe présente cet objet avec plans de situation et photos.
 La partie du haut du Chemin des Sablons est une partie de route qui attend son tapis fin depuis bien longtemps. Lors de la reprise de la route par la commune, celle-ci s'est engagée de poser le tapis fin et d'en assurer l'entretien.

Financement		
Total des investissement		CHF 71'750.00
Amortissement	10 %	CHF 7'175.00
Emprunt intérêts	1.5 %	CHF 1'076.25
Charge annuelle		CHF 8'251.25

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 71'750.00.

Questions :

Il n'y a pas de question, on passe au point suivant.

2.2 f) Ch. du Praly, tapis fin, financement, approbation

Myriam Danthe présente cet objet avec plans de situation et photos.
 Depuis la finition des constructions des quartiers Praly I et Praly II, la pose d'un tapis fin est prévue sur le tronçon le plus ancien. De fait, la route est parsemée de fissures. Durant ces travaux d'assainissement, il est également prévu d'intégrer la réfection du trottoir.

Financement		
Total des investissement		CHF 60'585.00
Amortissement	10 %	CHF 6'058.50
Emprunt intérêts	1.5 %	CHF 908.75
Charge annuelle		CHF 6'967.25

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'accepter ce crédit de CHF 60'585.00

Questions :

Il n'y a pas de question, on passe au point suivant.

2.2 g) STEP Région de Morat, financement, approbation

M. Thierry Mauron présente cet objet.
 La STEP propose un investissement afin de continuer à conserver un réseau en bon état de marche. Pour 2019, il est prévu un assainissement (1ère étape) des vannes et canalisations dans la station du Vully, d'un entretien et des modifications des bassins Dorfmann à Montilier ainsi que l'installation d'une nouvelle station de pluviométrie. Le montant total de ces investissements s'élève à CHF 179'000.00. Pour Courgevoux, la part s'élève à CHF 17'350.00.

Financement		
Total des investissement		CHF 17'350.00
Amortissement	15 %	CHF 2'602.50
Emprunt intérêts	1.5 %	CHF 260.25
Charge annuelle		CHF 2'862.75

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'approuver ce crédit de CHF 17'350.00.

Questions :

Il n'y a pas de question on passe au point suivant.

2.2 h) Assainissement selon PGEE, 2ème partie, financement, approbation

M. Thierry Mauron présente cet objet.

Le programme d'assainissement des canalisations d'eau usée de la commune avance bien. Il reste une étape pour terminer les réparations importantes de notre réseau. Si la commune peut réaliser cette dernière tranche des réparations importantes, les futurs entretiens pourront être planifiés dans des délais plus espacés qu'à l'heure actuelle, en respectant bien évidemment le plan financier. Le montant de cet investissement s'élève à CHF 155'000.00.

Financement		
Total des investissements		CHF 155'000.00
Amortissement	4 %	CHF 6'200.00
Emprunt intérêts	1.5 %	CHF 2'325.00
Charge annuelle		CHF 8'525.00

Le Conseil communal recommande à l'assemblée d'approuver ce crédit de CHF 155'000.00.

Questions :

Il n'y a pas de question on passe au point suivant.

2.2 i) Stöckli, assainissement, financement, approbation

Nicola Ostini présente et objet.

Il est de la volonté du Conseil communal d'intégrer cet objet au projet de réorganisation de l'Ancienne Poste 3 – Auberge communal, qui sera présenté l'année prochaine.

Pour ce faire, il faut attribuer un montant à l'entretien respectivement à l'aménagement de ces locaux. Dans le cas contraire, le Stöckli risquerait d'être exclu du projet global concernant ce secteur. Le crédit demandé permettra d'intervenir sur ce bâtiment de manière à en rendre possible l'utilisation / la location à court terme. Les travaux envisagés sont de nature conservative, respectivement de mise en valeur des locaux.

Financement		
Total des investissements		CHF 50'000.00
Amortissement	3 %	CHF 1'500.00
Emprunt intérêts	1.5 %	CHF 750.00
Charge annuelle		CHF 2'250.00

Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'approuver ce crédit de CHF 50'000.00 pour l'aménagement du Stöckli.

Questions :

Il n'y a pas de question on passe au point suivant.

2.3 Rapport de la commission financière (CoFi)

Roland Bollin lit le rapport en allemand et Isabelle König en français.

La CoFi soutient sans réserve les nouveaux investissements 2019 proposés dont il est à relever que les 2/3 sont en faveur d'associations. Elle recommande à l'assemblée d'approuver la présentation des budgets de fonctionnement et des investissements 2019.

Le plan financier 2020 – 2024 constitue une très bonne base de discussion pour des projets possibles dans le contexte global des futurs investissements dans la région. La commission financière dispose également d'informations supplémentaires sur les développements envisageables dans la commune. Elle en remercie le Conseil communal. La CoFi remercie le responsable des finances pour ses informations compétentes, le secrétaire pour ses planifications prudentes et le Conseil communal pour son travail inlassable en faveur des habitants de la commune.

Ce rapport est applaudi.

Questions :

Il n'y a pas de question ou de remarque, l'on passe donc aux votes.

2.4 Vote final des nouveaux investissements (a, b, c, d, e, f, g, h, i), du budget d'investissement et de fonctionnement

2.2 a) Pompiers REGIO DUE, CHF 447'719.00

Vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 36 oui et 0 non.

2.2 b) CORM, participation équipement, CHF 48'556.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 35 oui et 0 non.

2.2 c) Buvette, rénovation vestiaires, CHF 20'000.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 35 oui et 0 non.

2.2 d) Réseau Santé Lac, CHF 121'051.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 35 oui et 0 non.

2.2 e) Chemin des Sablons, tapis fin, CHF 71'750.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 35 oui et 0 non.

2.2. f) Chemin du Praly, tapis fin, CHF 60'585.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 35 oui et 0 non.

2.2 g) STEP région de Morat, CHF 17'350.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 35 oui et 0 non.

2.2 h) Assainissement selon PGEE, 2ème partie, CHF 155'000.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 35 oui et 0 non.

2.2 i) Stöckli, assainissement, CHF 50'000.00

Résultat du vote:

Le projet d'investissement tel que présenté auparavant est accepté avec une majorité de 35 oui et 0 non.

Budget d'investissement

Vote :

L'assemblée communale approuve avec 35 oui et 0 non le budget des investissements 2019 qui prévoit des dépenses nettes d'investissements de CHF 885'011.00.

Budget de fonctionnement

Vote :

L'assemblée communale approuve avec 35 oui et 0 non le budget de fonctionnement 2019 qui prévoit un bénéfice de CHF 18'493.00.

2.5 Plan financier

Alfred Rentsch présente à l'aide de graphique les explications sur les réflexions qui ont été faites notamment concernant les principaux objectifs formulés par les membres du Conseil communal au début de la période législative. Il en ressort 7 objectifs principaux. Ces objectifs et la prise en compte de l'ensemble des projets de construction prévus pour Courgevaux dans les années à venir, permettent d'en tirer des chiffres. Ces objectifs et projets chiffrés aboutissent finalement au plan financier.

Alfred Rentsch présente à l'aide de graphique les explications sur les réflexions qui ont été faites notamment concernant les hausses de la population et aussi l'évolution des impôts

qui en résulterait. Voici un tableau présentant la vue d'ensemble des investissements prévus.

	2020	2021	2022	2023	2024
340 Sports	20'000				
410 Homes médicalisés	121'051	121'051	121'051	121'051	121'051
620 Routes communales	172'900	115'500	97'900	43'000	200'000
700 Eau potable	695'000	495'000			100'000
710 Eau usée	246'000	150'000	150'000	150'000	100'000
942 Immeubles	10'000'000				

L'investissement le plus important dans les années à venir est certainement celui de la Place du Village. Au printemps 2019, le Conseil communal présentera les projets du concours d'architecture. Les citoyen(ne)s pourront ensuite voter sur un projet sélectionné. Alfred Rentsch termine sa présentation en adressant ses remerciements à la Fiko, au caissier, à ses collègues du Conseil communal, ainsi qu'à la population.

Question :

Il n'y a pas de question on passe au point suivant :

3. Règlement sur le droit de cité communal, modification, approbation

Cet objet est présenté par Nicola Ostini.

Le Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil SAINEC a informé les communes de l'exigence de mettre à jour les règlements communaux suite à l'entrée en vigueur le 01.01.2018 des modifications législatives au niveau fédéral et cantonal sur les naturalisations.

Les modifications essentielles sur le plan fédéral sont :

- l'abaissement de la durée du séjour de douze à dix ans concernant la naturalisation ordinaire ;
- l'exigence d'une intégration réussie (connaissance d'une langue nationale, respect de l'ordre et sécurité publics, etc.)
- la limitation de la naturalisation aux candidats au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C) ;
- des modifications au niveau de la naturalisation facilitée (par mariage ainsi que pour les jeunes étrangers de 3ème génération).

Ces modifications impliquent également la mise à jour du règlement sur le droit de cité communal. Il s'agit pour la plupart d'adaptions formelles.

Les adaptations principales du règlement d'un point de vue matériel sont les suivantes :

- La possibilité pour la Commission de renoncer à entendre un requérant dont le dossier révèle une intégration parfaitement aboutie (art. 6 du nouveau règlement) ;
- La présence d'office d'un membre du Conseil communal au sein de la Commission (art. 10 du nouveau règlement) ;
- L'adaptation des émoluments au tarif actuel.

Nicola Ostini présente également les articles du règlement qui sont concernés avec les modifications mises en évidence. Le Conseil communal demande à l'Assemblée communale d'approuver ce règlement actualisé.

Questions ?

Il n'y a pas de questions.

Vote :

L'assemblée communale approuve avec 32 oui et 0 le règlement sur le droit de cité communal.

On passe au point suivant.

4. Divers

Le Syndic, Eddy Werndli, communique les informations suivantes :

Centre médical Courgevax :

Le Conseil communal a le plaisir d'informer que le bâtiment à la Route Principale N° 52 (anciennement bâtiment administratif du Groupe e) est en fonction depuis le premier août 2018. Il est prévu à terme 5 à 6 médecins généralistes ou spécialistes.

Denner

Le magasin Denner a cessé son activité au 30 novembre 2018. Le Conseil communal est préoccupé, le satellite Denner rendait de grands services pour le village. La famille Bigler, propriétaires du bâtiment est à la recherche d'une solution de remplacement avec un nouveau distributeur. Des discussions sont actuellement en cours.

Alfred Rentsch, vice-Syndic, tient à remercier et féliciter officiellement M. Roland Tinguely pour son engagement durant de nombreuses années au sein de la commission de l'aménagement. Un cadeau lui est remis. Michel Wuillemin le remercie aussi pour son travail au sein de la commission des constructions. M. Tinguely est applaudi. Ce dernier remercie pour le cadeau qui lui est remis.

La discussion est ouverte. Questions ?

Roland Tinguely demande ce qu'il en est avec la borne d'alimentation électrique publique posée sur la place de parc de l'Auberge. Qu'en est-il des coûts d'entretien ? La place est-elle judicieuse ? Myriam Danthe répond que le Groupe E prend les coûts à sa charge dans le cadre d'un programme spécifique lié aux mobilités douces. Les tenanciers de l'auberge ne voient pas d'inconvénients à cette installation et ont donné leur accord.

Roland Tinguely revient sur l'éclairage de Noël. Il relève la question de la pollution lumineuse. Il estime que l'éclairage aurait pu être plus sobre. Nicola Ostini répond que le style retenu est un choix. Il s'agit d'une lumière sobre banc chaud. On peut être pour ou contre. Cet éclairage est lié à l'éclairage public et fonctionne en même temps. Il ne se fait que durant les fêtes de fin d'année. L'idée était aussi de marquer la traversée du village. Alfred Rentsch complète l'information en relevant qu'il y a des pollutions lumineuses plus graves. Le village doit rester attractif et la lumière qui égaie une traversée de village fait aussi partie du bien-être. Il ne faut pas se focaliser que sur un aspect.

Roland Tinguely demande ce qu'il en est de l'utilisation des places de parc à Fin du Mossard ? Eddy Werndli répond qu'il y a déjà des places louées. Des installations de bornes de recharges devraient être faites ; la commune attend une décision d'une grande entreprise. Le Conseil communal est en train d'étudier ce dossier.

Yannick Freiburghaus soulève le danger qu'il y a au passage pour piétons qui traverse l'îlot central situé après le croisement de la Rte de la Gare. Il y a déjà eu plusieurs accidents à cet endroit. Est-ce que la commune a la possibilité de faire prendre des mesures de sécurité supplémentaires ? Eddy Werndli répond qu'il s'agit d'un aménagement sur la route cantonale. La commune ne peut que faire des observations. La vitesse est aussi limitée à cet endroit. Alfred Rentsch précise que cet îlot a été aménagé à l'époque dans le cadre des mesures de ralentissements pour la traversée du village qui ont dû être prises. Cet îlot agit en tant que porte d'entrée.

Plus personne ne demande la parole, le Syndic clôt cette assemblée à 22.20 heures et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié. Il adresse ses remerciements à ses collègues du Conseil communal, ainsi qu'au personnel communal et à toutes les personnes qui œuvrent pour la commune.

Le Syndic: Eddy Werndli

Le secrétaire : Hervé Mory